

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

Arrêté du 9 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 15 février 2012 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours d'accès au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière

NOR : MSAH2426977A

La ministre de la santé et de l'accès aux soins,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 15 février 2012 fixant la composition du jury, le programme, la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours d'accès au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière modifié,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de l'arrêté du 15 février 2012 susvisé est ainsi modifié :

1° Au onzième alinéa, après les mots : « (durée : trente minutes, », sont insérés les mots : « dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat, » ;

2° A la seconde phrase du douzième alinéa, les mots : « (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat) » sont supprimés ;

3° A la deuxième phrase du dernier alinéa, les mots : « (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat) » sont supprimés.

Art. 2. – A la première phrase du troisième alinéa de l'article 5 du même arrêté, le mot : « 140 » est remplacé par le mot : « 70 ».

Art. 3. – La directrice générale de l'offre de soins et la directrice générale du Centre national de gestion sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 octobre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
P. CHARPENTIER